



**Règlement de compétition  
Swiss-Ski Summer Challenge**

# Table des matières

|   |   |
|---|---|
| 1. Introduction .....                     | 3 |
| 1.1. Objet .....                          | 3 |
| 1.2. But.....                             | 3 |
| 1.3. Modifications et actualisation ..... | 3 |
| 2. Définitions, conditions.....           | 4 |
| 2.1. Définitions.....                     | 4 |
| 2.2. Conditions de participation .....    | 4 |
| 2.3. Licences.....                        | 4 |
| 2.4. Médailles, prix.....                 | 4 |
| 3. Déroulement des compétitions .....     | 6 |
| 3.1. Généralités.....                     | 6 |
| 3.2. Système de points.....               | 6 |
| 3.3. Parcours Swiss-Ski.....              | 6 |
| 3.4. Parcours du CO .....                 | 7 |
| 3.5. Disqualifications.....               | 7 |
| 4. Sanctions.....                         | 8 |

|                |   |  |
|----------------|---|--|
| Version        | 1.4   | Valable à partir du 1 <sup>er</sup> mai 2024 |
| Établi par :   | Rebecca Tarmann, Responsable du projet Swiss-Ski Summer Challenge | 19 mai 2020                                  |
| Approuvé par : | Lukas Fischer, Responsable Sport de loisirs & Events              | 7 juillet 2020                               |
| Révisé par :   | Rebecca Tarmann, Responsable du projet Swiss-Ski Summer Challenge | 25 avril 2024                                |

# 1. Introduction

## 1.1. Objet

Le règlement de compétition du Swiss-Ski Summer Challenge (ci-après : « SSC ») régit le déroulement des compétitions de la série d'événements. Si une question n'est pas traitée dans le présent règlement de compétition, la décision revient au jury en tant qu'organe suprême. Sa composition est la suivante :

- ▷ Responsable du projet Swiss-Ski (avec droit de veto)
- ▷ Présidence du CO local
- ▷ Direction de compétition du CO local
- ▷ Il est possible de faire appel à d'autres fonctionnaires ou représentations pour des conseils, mais ces derniers n'ont pas de droit de vote

## 1.2. But

Le règlement de compétition a pour but de :

- ▷ Créer une base de compétition pour toutes les équipes qui soit caractérisée par la sportivité, l'égalité et le fair-play
- ▷ Assurer la sécurité et la protection des participants
- ▷ Définir des sanctions contre les équipes qui se procurent des avantages irréguliers

## 1.3. Modifications et actualisation

Les modifications du présent règlement par Swiss-Ski demeurent réservées. Les modifications intervenant durant la saison en cours sont généralement évitées, mais ne peuvent toutefois pas être exclues. Toute modification du règlement est annoncée au CO au minimum 14 jours avant l'événement. Le règlement de compétition figure sur le site Internet [summer-challenge.ch](http://summer-challenge.ch).

## 2. Définitions, conditions

### 2.1. Définitions

Le SSC est une série hors neige pour les enfants et adolescents. L'objectif est d'ancrer la philosophie d'un entraînement estival dans les ski-clubs et les régions. Le SSC doit devenir un élément fixe dans la planification des dates et de l'entraînement des enfants et adolescents amateurs de sports de neige.

### 2.2. Conditions de participation

Les conditions de participation, devant être strictement respectées et contrôlées par le CO, sont précisées ci-dessous. Si l'une ou l'autre de ces conditions n'est pas respectée, il est tout de même possible de participer. Cependant, la non-conformité avec les conditions entraîne un retrait de points et ne permet en aucun cas de se qualifier pour la finale. Le jury décide de l'ampleur de ce retrait de points.

Conditions de participation :

- ▷ Une équipe est composée de 4 (quatre) enfants
- ▷ Un accompagnant fait également partie de l'équipe et ne compte pas comme membre de l'équipe
- ▷ L'équipe doit être mixte.
- ▷ Les compétitions sont réparties en trois catégories :
  - Youngsters (7-9 ans ; le participant doit avoir 7 ans au plus tard à la fin de l'année)
  - Juniors (10-12 ans ; le participant doit avoir 10 ans au plus tard à la fin de l'année)
  - Seniors (13-16 ans ; le participant doit avoir 13 ans au plus tard à la fin de l'année)

| Catégorie / Saison | 2024      | 2025      | 2026      | 2027      | 2028      |
|--------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Youngsters         | 2015-2017 | 2016-2018 | 2017-2019 | 2018-2020 | 2019-2021 |
| Juniors            | 2012-2014 | 2013-2015 | 2014-2016 | 2015-2017 | 2016-2018 |
| Seniors            | 2009-2011 | 2010-2012 | 2011-2013 | 2012-2014 | 2013-2015 |

- ▷ L'âge de l'enfant le plus âgé de l'équipe est utilisé pour l'attribution de la catégorie.
- ▷ Les enfants en âge de participer à une catégorie inférieure peuvent participer dans une catégorie supérieure, mais pas l'inverse.
- ▷ Les enfants peuvent participer à plusieurs épreuves de qualification du SSC, mais une équipe ne peut se qualifier pour la finale que si au moins 3 de ses membres ne sont pas encore qualifiés pour la finale.
- ▷ Les équipes qualifiées doivent participer à la finale sous le même nom d'équipe que lors des qualifications.
- ▷ Les équipes de la finale doivent être composées d'au moins deux enfants qui ont également participé aux qualifications et qui se sont qualifiés avec cette même équipe.

### 2.3. Licences

Aucune licence n'est requise pour participer au SSC.

### 2.4. Médailles, prix

Chaque membre d'une équipe reçoit un cadeau souvenir.

Les trois premières équipes de chaque catégorie sont récompensées. 4 médailles d'or sont à chaque fois remises à la meilleure équipe, 4 médailles d'argent à la deuxième équipe et 4 médailles de bronze à la troisième équipe.

Lors de la finale, les trois meilleures équipes reçoivent, en plus des médailles, une coupe par membre de l'équipe (3x4). La forme sous laquelle la coupe est remise est laissée à l'appréciation de Swiss-Ski.

## 3. Déroulement des compétitions

### 3.1. Généralités

- ▷ L'accompagnant est responsable des agissements et du comportement des membres de l'équipe et veille à ce que l'équipe soit prête à temps sur les différents parcours. Les créneaux horaires manqués ne donnent pas droit à une répétition.
- ▷ Les Challenges et Parcours doivent être réalisés dans un esprit de sportivité et de fair-play.
- ▷ Les dossards sont remis à l'accompagnant le matin de l'événement. L'accompagnant s'assure que les dossards sont toujours portés par les membres de l'équipe durant la journée et restitue les dossards à Swiss-Ski à la fin de la journée. Si les dossards ne sont pas retournés, ils peuvent être facturés à l'équipe au prix de 100 CHF l'unité.

### 3.2. Système de points

L'attribution des points des parcours Swiss-Ski est déclarée précisément sur le descriptif du poste. Celle-ci doit être respectée par la personne responsable du poste. L'attribution des points des parcours du CO local doit être déterminée en amont et définie dans le descriptif du parcours.

#### Classement / Attribution des points

Chaque jeu permet de marquer entre 0 et 100 points. Le calcul se fait en pourcentage du nombre maximum de points obtenus. Cela permet de garantir une attribution équitable des points et d'éviter un avantage lié à un jeu particulier. Le tableau Excel établi par Swiss-Ski doit être utilisé comme modèle de calcul.

### 3.3. Parcours Swiss-Ski

Les personnes responsables des postes vérifient le bon déroulement du jeu. Les **erreurs possibles** sur les parcours sont décrites non exhaustif ci-dessous :

#### Parcours Cross

- ▷ L'obstacle n'est pas entièrement franchi (de la ligne avant à la ligne arrière).
- ▷ Au moins un pied est posé sur l'obstacle ou dans le slalom.

#### Parcours Alpin

- ▷ Les pieds de la personne sur les skis à roulettes touchent le sol entre les cônes de départ et d'arrivée.
- ▷ La barre est renversée ou n'est pas franchie correctement.
- ▷ L'enfant commence le slalom à gauche au lieu de commencer à droite.
- ▷ Les barres sont renversées lorsqu'elles sont franchies.
- ▷ Les pieds quittent le skateboard avant la ligne d'arrivée.

#### Parcours Freestyle

- ▷ L'enfant commence à gauche au lieu de commencer à droite sur le banc long.
- ▷ Les deux barres des barres parallèles ne sont pas franchies.

- ▷ Le sol de la salle est touché au niveau de la slackline ou entre les tapis d'équilibre.
- ▷ La barre est renversée.
- ▷ Aucune roulade n'est exécutée.

#### Parcours Nordic

- ▷ Toute la longueur du banc long n'est pas parcourue sur le skateboard.
- ▷ Au moins un cerceau est manqué (et/ou largement déplacé) durant la série de sauts.
- ▷ Perte d'équilibre dans la zone à parcourir sur le pédalo.
- ▷ Le participant tire plus d'une fois avec le fusil à laser.
- ▷ Le participant touche le sol avec les pieds dans la zone de glisse près des slidepads.
- ▷ Le participant ne saute pas complètement au-dessus des caissons suédois.

#### ISPA

- ▷ La direction du regard vers l'avant n'est pas systématiquement respectée.
- ▷ Les jambes se croisent lors du déplacement latéral.
- ▷ Les cônes ne sont pas touchés avec la main.

Les erreurs entraînent des sanctions. Les personnes chargées de l'encadrement du jeu se réservent le droit de sanctionner d'autres types d'erreurs. Les sanctions sont définies au point « 4. Sanctions ».

### **3.4. Parcours du CO**

Les règles des parcours du CO local sont définies par celui-ci et doivent être respectées sans exception. Les erreurs possibles définies entraînent des sanctions précisées au point 4. Ces parcours sont contrôlés et validés par Swiss-Ski, y compris au niveau des évaluations spécifiques.

### **3.5. Disqualifications**

Un comportement antisportif entraîne une disqualification. Le jury a le seul droit de décision quant à une éventuelle disqualification. Le représentant de Swiss-Ski dispose d'un droit de veto.

## 4. Sanctions

Les sanctions ci-dessous doivent être appliquées dans les scénarios indiqués :

Lorsque le parcours n'est pas maîtrisé correctement,

- ▷ l'exercice manqué peut être réalisé une nouvelle fois après la première erreur,
- ▷ deux points sont retirés en cas de nouvelle erreur (de la même personne) sur le même parcours.

Cas particulier du Parcours Nordic : Si le tir au fusil à laser est manqué, le participant doit effectuer un tour de pénalité.

Un retrait de points défini par le jury ainsi qu'un retrait du droit de participer à la finale pour une équipe sont prononcés lorsque :

- ▷ les années de naissance au sein d'une équipe d'une catégorie ne sont pas respectées (exception : les enfants en âge de participer à une catégorie inférieure peuvent participer dans une catégorie supérieure),
- ▷ une équipe n'inclut pas le minimum d'une fille et d'un garçon,
- ▷ plus de quatre (4) enfants sont alignés dans une équipe.

Une équipe qui ne remplit pas les conditions requises **ne peut pas** prétendre à une place sur le podium et aux prix associés.

Si les règles et la structure d'un jeu sont ajustés durant la journée de compétition en raison de circonstances imprévues, le jeu en question n'est pas pris en compte dans le classement général.

Si une équipe est composée de moins de quatre (4) participants :

- ▷ il faut s'assurer que cela n'entraîne aucun avantage inéquitable en raison du nombre différent de membres de l'équipe
- ▷ sinon, le jury peut prononcer une exclusion de la qualification pour la finale ainsi qu'un retrait de points.

Si une équipe arrive en retard sur un parcours en raison de sa propre négligence (décision du jury) :

- ▷ le temps perdu ne peut pas être récupéré au moyen d'une prolongation du jeu,
- ▷ le parcours ne peut pas être reporté à un autre moment de la journée.